Maine et Loire

FO DGFiP 49 LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049

02-41-74-53-04 fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Liste d'aptitude CAP de C en B du 8 novembre 2018.

DES PROMOTIONS AU RABAIS ET ENCORE EN BAISSE !

Dans le prolongement de la déclaration liminaire, **FO DGFiP** dénonce la décision de supprimer le plan ministériel de qualification. L'application de cette mesure qui limite le volume de promotions au cadre statutaire, relève pour **FO DGFiP** d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents !

Pour **FO DGFIP,** un tel contexte budgétaire d'austérité ne pourra qu'accroître le nombre d'agents qui termineront leur carrière sans pouvoir bénéficier d'une légitime promotion, ce qui est inacceptable ! Nous revendiquons pour toutes et tous, un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Pour le retour à l'affectation sur leur département d'origine pour les agents promus de C en B, rappelons que **FO DGFIP** est la seule organisation portant cette légitime revendication, le gain indiciaire lié à l'accès à la catégorie B, ne justifie en rien selon nous, les conséquences morales et matérielles d'une mobilité géographique.

MAINE ET LOIRE : liste d'aptitude 2019 de C en B

47 candidats postulaient pour une potentialité de 4 inscriptions. Lors de cette CAP, la Direction locale a proposé le classement de **5** agents en « excellent » et **2** « très bon ».

VOTE DES SYNDICATS : **FO a voté POUR**, après avoir regretté le trop faible volume de potentialité. (voir aussi la déclaration liminaire). CFDT, Solidaires, CGT : Contre.

La liste d'aptitude étant prévue dans les statuts, pour **FO DGFiP 49** qui les défend et exige leurs maintiens , il est donc logique de voter POUR la proposition de classement des collègues qui s'inscrivent pour obtenir une promotion par cette voie.

Avant la fusion DGI/DGCP, **FO** était le 1er syndicat au Trésor.

Le nombre d'agents promu de C en B et de B en A était plus important à la Comptabilité publique. Pour quelle raison ?

Bien que **SEULE organisation** favorable aux listes d'aptitude, **FO** était le 1er syndicat.

15 à 20, c'était le nombre de promotions annuelles au Trésor Public alors que les effectifs étaient bien inférieurs à ceux des services des impôts.

Alors que les gouvernements successifs, adeptes de l'austérité ne revalorisent pas la valeur du point d'indice, réduisent les promotions, la liste d'aptitude permet un meilleur déroulement de carrière et une rémunération améliorée. Et, hier comme aujourd'hui, les syndicalistes hostiles sont, comme n'importe quel agent, bien contents d'être promus.

Je vote

Du 29 novembre au 6 décembre

Votez et faites voter pour le syndicat

qui n'a rien à cacher et qui affiche clairement ses revendications !

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La DGFiP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité et des préconisations de CAP 22, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.
Ainsi la spirale infernale de suppressions d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accentue, au mépris des besoins réels des usagers : 2 130 suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017 près du quart des effectifs en 10 ans.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application par le gouvernement de la « méthode à 10 000 » pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État d'ici la fin du quinquennat.

Pour satisfaire les critères de convergence de l'Union européenne et les revendications du Medef,
l'objectif de la politique publique de ce gouvernement est de transformer, voire liquider la fonction publique.
La machine à détruire le service public et les fonctionnaires est en marche.
Casse du statut, abandon ou privatisation des missions, recours aux contractuels, rémunération individuelle au mérite, plan de départs volontaires, mobilité forcée…

Pour **FO,** les propositions de CAP 22 n'ont qu'un but : mettre fin au modèle social français en enlevant les financements nécessaires aux services publics, pour laisser la part libre aux lois du marché et au nouveau monde du chacun pour soi.
Sans service public, la note sera beaucoup plus salée pour les citoyens.

Force Ouvrière exige le maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.

Concernant cette CAP locale, devant statuer sur l'élaboration de la liste d'aptitude 2019 de C en B , nous dénonçons la décision inédite de supprimer le plan ministériel de qualification.
Décision qui limite le volume de promotions au cadre statutaire.
Pour la première fois depuis 1989, nous n'aurons pas de plan ministériel de qualification !!!

Dans ce contexte, au plan national, le volume indicatif des potentialités de C en B est de 375 promotions dont 4 pour le Maine et Loire contre 5 en 2017. Nous vous rappelons que juste après la fusion, en 2012, la potentialité dans le Maine et Loire était de 20, 11 en filière Gestion Publique et 9 en Filière Fiscale. Pour **FO DGFIP** il s'agit là d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents !

Ces très faibles possibilités de promotions attestent bien de l'application d'une politique d'austérité menée par les gouvernements successifs, au nom de la réduction des déficits et accentuée par le gouvernement actuel.
Pour les agents de la DGFIP, aucune perspective de carrière ne se profile donc à l'horizon !
Ce tarissement de la promotion interne a, non seulement des conséquences sur le niveau des salaires, mais aussi sur celui des pensions, et ce n'est pas PPCR qui va améliorer la situation, bien au contraire. !

Pour couronner le tout, lors d'un groupe de travail intitulé « *Comment faire évoluer la rémunération des agents publics* » le 22 octobre 2018, le gouvernement a proposé de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin de dégager des marges de manœuvres à réinjecter dans l'indemnitaire.
Soit 400 M€ par an pour un allongement de deux mois et 550 M€ pour un allongement de trois mois !

Après le PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé d'au moins deux ans les carrières par la suppression des réductions de temps de service, le gouvernement rompt avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Pour **FO**, ces propositions sont inacceptables et relèvent de la provocation d'un gouvernement dont la seule idéologie est la réduction des dépenses publiques, en ne reconnaissant qu'une qualité à ses fonctionnaires : être une variable d'ajustement du budget de l'État !
Cela est particulièrement démotivant pour les agents, à qui on demande toujours plus dans des services soumis à des restructurations incessantes et rendus exsangues par les suppressions d'emplois !

Concernant les critères de sélections applicables aux dossiers des candidats à la liste d'aptitude, **FO DGFIP** condamne, à nouveau, la fin des réductions d'ancienneté.
FO DGFIP vous rappelle son attachement aux promotions internes et à la liste d'aptitude.
Moyen de recrutement inscrit dans les statuts. Pour conclure, nous rappelons aussi notre revendication du droit au retour dans le département d'origine pour les agents promus de C en B par concours ou liste d'aptitude, et exigeons le retour d'une potentialité à hauteur de 2012.